

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	15
Représentés :	5
Absents :	3
Ayant pris part au vote :	20

Séance publique du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT

M Sébastien FABRE représenté par Mme Danièle KAYA-VAUR

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Pascal PRINGAULT

**Délibération n°
DL20250905**

**Constitution de servitude GRDF parcelle cadastrée
section AK n°1406**

Madame le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à signer l'acte authentique de constitution de servitude chez Maître Xavier POITEVIN, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « LEGAPOLE NOTAIRES TOULOUSE ROUTE D'ESPAGNE » titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE, 78 route d'Espagne, et cela à la demande de la société GRDF.

En effet, Madame le Maire informe l'assemblée que GRDF demande la mise à disposition de terrains situés à OLEMPES sur la parcelle cadastrée section AK n°1406 afin d'installer une canalisation souterraine de gaz d'une longueur d'environ de 35 mètres alimentant le réseau de distribution publique.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, GRDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel de GRDF sur la parcelle située à OLEMPES, cadastrée section AK n°1406 ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer cette convention de servitude, jointe à la présente délibération, avec faculté de subdéléguer.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20250929-5_DL20250905-DE
Reçu le 01/10/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Pascal PRINGAULT



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **01 OCT. 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **01 OCT. 2025**
 - o Retirée le :